Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 29 (1982)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas y recourir aussi longtemps que les patients jouissent d'une assistance plus avantageuse.

Apportant une légère correction linguistique au texte de la conception fédérale, le Conseil exécutif propose de définir comme suit le patient: «Le terme (patient) s'applique à toutes les personnes civiles et militaires blessées ou malades, indépendamment de leur sexe, de leur âge et de leur nationa-

Au chapitre de la formation, le Gouvernement bernois relève que pour le recrutement, l'incorporation et la formation du personnel du SSC les bases légales qui devraient permettre d'astreindre au service le personnel nécessaire au SSC, mais qui n'est pas au service de l'Etat, font actuellement défaut. Il est toutefois vrai qu'on a prévu de les élaborer prochainement. La réalisation du service sanitaire coordonné présuppose une formation adéquate des états-majors et des responsables. Pour des raisons pratiques, le Gouvernement bernois donne toutefois la préférence à une solution centrale en matière de formation. Il relève enfin quatre problèmes prioritaires qu'il conviendra de résoudre au niveau de la Confédération afin de

faire du SSC un instrument en état de fonctionnement: la révision des normes de construction des installations sanitaires protégées, l'adaptation du droit fédéral et cantonal relatif aux installations du SSC déjà existantes et à construire (le droit actuel attribue les installations sanitaires protégées de la protection civile aux communes, qui sont chargées de leur construction, de leur entretien et de leur financement), la redéfinition du service des citoyens suisses dans le cadre de la défense globale, ainsi que le retard pris dans le développement des hôpitaux militaires dans le canton de Berne.







Gründen Sie heute noch Ihre eigene EXTERNE

RECHTS-, ORGANISATIONS-, PERSONAL VERSICHERUNGS-, LEASING-ABTEILUNG usw.

OHNE gleich Personal einstellen und neue Abteilungen gründen zu müssen! WAS IST IHR NUTZEN DABEI?

- Kontinuität in der Beratung in allen Bereichen.
 Unsere Mitarbeiter sind mit Ihrem Betrieb und dessen Problemen und Eigenständigkeiten vertraut.
- ten verfraut.

 Eine kompetente, zuverlässige Organisation steht Ihnen zu einem äusserst günstigen Tarif jederzeit zur Verfügung.

 Kostenlose Vermittlung und Empfehlung von erfahrenen Spezialisten z. B. Rechtsanwälten, Unternehmensberatern, Steuerberatern, EDV-Fachleuten, Versicherungs- und Leasing-Spezialisten usw.

Auch Sie können jetzt von unseren Dienstleistungen profitieren. Rufen Sie uns zu einem unverbindlichen Gespräch. Telefon 041 41 95 75.

AMBIENTE POSTFACH 333 6048 HORW LU

Schaumstoffmatratzen Kissen, Wolldecken

für Zivilschutz und Militär

Seit über 15 Jahren konkurrenzlos in Qualität und Preis!

Vermietung von Matratzen für Militär und Vereinsanlässe.

ARTLUX

Nordstrasse 4, 9532 Rickenbach, Telefon 073 23 69 22



r Ihre Sicherheit 01-7342836

Einbruch- und Überfall-Alarmanlagen, Fernsehüberwachung, Kontrollspiegel, Verkehrsspiegel

